

Vernouillet, le 13 avril 2021.

Direction des Services Techniques Municipaux
DS/BV/JFD/ 2021(036)070

**ARRETE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

**DIVERS TRAVAUX
RUE ARMAND DUPONT**

Le Maire de la Commune de VERNOUILLET,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la législation en vigueur relative à la circulation routière,
Vu l'avis du Commissaire de Police, chef de la circonscription de sécurité publique de Dreux,
Considérant la réalisation de divers travaux importants Rue Armand Dupont, par diverses sociétés ou leurs prestataires et sous- traitants.

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite du lundi 19 avril 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021 pour les travaux sus indiqués réalisés par route barrée

► RUE ARMAND DUPONT :

**Du carrefour Armand Dupont / François Mitterrand
Jusqu'au carrefour Armand Dupont / Pierre Joseph**

Article 2 : Une déviation sera mise en place dans le sens : Rue Pierre Joseph, Rue de Torçay, Rue Charles Péguy, Avenue François Mitterrand et inversement.

Article 3 : Le stationnement des véhicules sera interdit et de type gênant ; en conséquence, tout véhicule trouvé en infraction sera enlevé aux frais et risques du propriétaire.

Article 4 : L'accès aux véhicules des pétitionnaires, des véhicules de secours ainsi qu'aux propriétés riveraines, aux piétons et aux cyclistes sera maintenu.

Article 5 : La signalisation correspondante sera mise en place, conformément aux dispositions réglementaires par la ville de VERNOUILLET et les diverses entreprises, leurs prestataires et sous-traitants

Tous les intervenants seront responsables de jour comme de nuit des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 6 : Monsieur le Commissaire de Police de Dreux, les Agents de Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Maire de Vernouillet et les Agents placés sous leurs ordres, Messieurs les responsables des entreprises intervenantes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

 Le Maire

Damien STEPHO